

HAITI

**PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE DU SECTEUR
AGRICOLE**

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

ANNEXE 3

COMPOSANTE APPUI À L'ÉLEVAGE

ANNEXE 3

PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES

COMPOSANTE APPUI À L'ÉLEVAGE

TABLE DES MATIÈRES

A. CONTEXTE E JUSTIFICATION.....	2
B. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR	3
C. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	5
D. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION.....	6
Filière œufs (pondeuses rustiques et semi-rustiques)	6
Filière caprine	7
Filière lait.....	8
Volet apiculture.....	9
Soutien à la filière œufs (production semi-intensive).....	10
Soutien à la production et distribution d'aliments concentrés	11
Volet santé animale/santé publique.....	13
Encéphalomyélite porcine à Teschovirus	14
Volet abattage, préparation et conditionnement viande	14
Volet formation (École moyenne de production et santé animale)	15
E. PROBLEMES EN SUSPENS – RISQUES.....	18
F. REFERENCES.....	19

ANNEXE 3

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIERES

COMPOSANTE APPUI À L'ÉLEVAGE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Il y a entre huit cent mille et un million de petites exploitations agricoles en République de Haïti. Un demi-million de personnes a quitté Port au Prince depuis le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 afin de rejoindre, pour beaucoup, les zones rurales (principalement Artibonite, Centre et Grand Anse). L'élevage fait en général partie intégrante du portfolio d'activités des exploitations agricoles familiales, générant des revenus, notamment nécessaires pendant les périodes de soudure. Le rôle de l'élevage comme système d'épargne est aussi primordial. 80% des exploitations agricoles familiales élèvent un total de 4 millions de volailles, 65% des exploitations élèvent des chèvres (2.5 millions de caprins), 55% élèvent du gros bétail (1.5 millions de bovins dont environ un tiers de vaches adultes) et 35% détiennent au total près de 1 million de porcs. Les chiffres ci-dessus sont des estimations. Des statistiques régulières permettant une analyse précise de l'évolution du secteur élevage font défaut. Un vaste programme de recensement, impliquant le MARNDR et la FAO est en cours de réalisation.

2. Plus de 90% de la production nationale provient de petites exploitations agricoles. Cette production satisfait l'essentiel de la demande solvable en volailles dites rustiques et viande de petits ruminants et permet l'exportation annuelle de cinquante mille caprins pour environ 2 millions de dollars américains vers la République Dominicaine plus des bovins et des volailles rustiques. Elle ne peut par contre satisfaire la demande nationale en produits laitiers, en œufs et en découpes de viande de volaille industrielle. Ce déficit est compensé par l'importation annuelle de 90.000 TM équivalent lait de produits laitiers pour une valeur de 50 millions de dollars américains, de 360 millions d'œufs pour une valeur de 36 millions de dollars américains et de l'équivalent de 12.5 millions de poulets dont 90% en pièces découpées.

3. Le développement de l'élevage fait face à de nombreuses contraintes, telles que la faible disponibilité en fourrages, en intrants et infrastructures d'abreuvement, l'accès limité aux soins vétérinaires prophylactiques et curatifs, aux crédits et aux connaissances qui permettraient d'améliorer la productivité, un accès difficile aux marchés, le tout, dans un contexte où des produits importés sur un marché entièrement libéralisé font une forte concurrence aux produits locaux. La consanguinité constitue aussi un facteur limitant de premier ordre pour certains élevages à cause d'un défaut de renouvellement des reproducteurs mâles. Compte tenu de l'évolution régressive de l'agriculture, il existe une faible disponibilité de grains et fourrage, ce qui rend le coût de l'alimentation prohibitif, en particulier pour les élevages avicoles et porcins. Le prix des aliments concentrés importés est très élevé. Ceux-ci sont souvent achetés en République Dominicaine.

4. Le pays est aussi confronté à des problèmes importants de santé animale, illustrés par quelques chiffres qui, même s'ils ne sont pas tous récents, illustrent bien l'importance économique de certaines de ces maladies. Pour les années 1997-1998, les pertes annuelles provoquées en Haïti par la Peste Porcine Classique avaient été estimées à environ huit millions de dollars américains. Les pertes annuelles imputables aux parasitoses internes et externes ont été chiffrées à plusieurs dizaines de millions de dollars américains. Selon une étude réalisée en 2000 par une équipe conjointe FAO/MARNDR, les pertes annuelles causées par la Lucilie Bouchère du

Nouveau Monde, s'élevaient alors à plus de 19 millions de dollars américains. La déficience organisationnelle et le manque de ressources humaines, de moyens matériels et financiers des services vétérinaires du MARNDR n'ont pas permis d'enrayer des maladies animales de grande importance économique comme la peste porcine classique ou la maladie de Newcastle ou à caractère zoonotique comme la rage et le charbon bactérien qui provoquent, depuis des décennies, des dégâts considérables dans l'élevage haïtien et qui représentent, dans le cas des zoonoses un risque pour la santé humaine. L'exécution des campagnes de vaccination et la surveillance épidémiologique des maladies animales s'avèrent nettement plus difficiles dans un pays où l'essentiel de l'élevage est de type extensif que dans les pays où les animaux sont regroupés sur des fermes et où l'on pratique un élevage intensif ou semi-intensif. Le pays n'est pas non plus suffisamment protégé contre les pestes et maladies animales exotiques, faute de bonnes structures de quarantaine et de mécanismes d'intervention rapide sur le terrain. La majorité des ports ouverts au commerce extérieur ne dispose pas d'un poste de quarantaine externe fonctionnel et il n'existe non plus aucun poste de contrôle du mouvement interne des animaux.

5. Durant ces trente dernières années, l'hygiène publique vétérinaire a été négligée, particulièrement en ce qui concerne l'inspection sanitaire des produits animaux. Aussi, l'abattage des animaux et la commercialisation de la viande et des produits d'origine carnée se font-ils dans des conditions sanitaires précaires. Il n'existe pas en Haïti de véritables abattoirs. Les postes d'abattage ne répondent à aucun critère de salubrité publique et ne font l'objet d'aucune inspection sanitaire.

6. Cela dit, il est important de relever que, dans ce contexte difficile, certaines initiatives se sont avérées payantes et peuvent démontrer un joli succès. De telles initiatives sont des modèles intéressants pour des interventions dans d'autres sous secteurs de l'élevage.

7. Par exemple, l'initiative « Lèt Agogo » de l'ONG haïtienne Veterimed, permet aux producteurs de lait de mettre sur le marché leur production par le biais d'un réseau de petites laiteries qui collecte, achète et transforme rapidement le lait en produits conditionnés ou transformés nécessitant peu ou pas de réfrigération. Lèt Agogo dispose actuellement d'une quinzaine de laiteries de ce type à travers le pays. 80 % du lait est stérilisé et transporté dans des bouteilles en verre, 18 % est transformé en yaourt et 2 % est pasteurisé puis conditionné en sachets.

8. Les Moulins de Haïti avaient aussi, par exemple, lancé un programme de production semi-intensive d'œufs pour le marché de Port au Prince. Les poussins, l'équipement et l'aliment concentré étaient fournis par les Moulins. Cette initiative s'est avérée rentable. Mais les infrastructures des producteurs ont parfois été endommagées par le tremblement de terre ou alors la filière de commercialisation a disparu suite à ce même tremblement de terre.

9. En matière de santé animale, des avancées significatives ont été enregistrées au cours de ces dernières années dans la lutte contre la Peste Porcine Classique et dans la mise en place des réseaux de surveillance pour certaines maladies comme la rage, la maladie de Newcastle et l'Influenza aviaire. Les financements de l'Union Européenne et surtout du Service d'Inspection Sanitaire des Animaux et des Plantes du Département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA/APHIS) ainsi que l'appui de l'IICA et de la Mission cubaine de coopération ont contribué grandement à ces initiatives. Il importe de noter le renforcement récent des Directions de la Santé animale, de la Quarantaine et du Contrôle Sanitaire des Produits Agricoles et des Pêches, des Laboratoires Vétérinaires et de Contrôle de Qualité des Aliments ainsi que celui des Directions Départementales Agricoles (DDA) par l'incorporation dans leur structure organisationnelle de plus de 60 nouveaux médecins vétérinaires diplômés à Cuba. Jusqu'en 2006,

le MARNDR ne comptait qu'un seul vétérinaire haïtien sur le terrain, dans le département du Nord, alors qu'actuellement il dispose d'une moyenne de trois par département.

10. De même, il convient de mentionner le rôle positif joué par les « Gwoupman Sante Bèt » (GSB) tant dans la réalisation des campagnes de vaccination que dans la surveillance épidémiologique et la notification des maladies animales. Les GSB sont des associations de paysans éleveurs pourvus de deux ou plusieurs agents vétérinaires formés qui offrent un encadrement rapproché aux exploitants agricoles. Ils sont la clé de voûte de la stratégie de protection sanitaire mise en place par le MARNDR.

B. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

11. Le contenu de cette composante élevage s'aligne notamment sur la Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté 2008-2010, et sur les lignes directrices contenues dans trois documents du MARNDR, en cours de validation interne: « Politique de Développement Agricole 2010-2020 », « Développement de l'élevage pour la restauration de l'environnement » et « Grandes lignes d'Action pour le développement de la santé animale en Haïti » dont le contenu est brièvement résumé ci-dessous:

12. La **Politique de Développement Agricole 2010-2020**, (draft, Sept. 2009 actuellement en cours de finalisation) précise que dans le contexte d'amélioration de la sécurité alimentaire en Haïti, de programme de lutte contre la pauvreté et de génération de revenus pour le plus grand nombre, l'élevage familial paysan et de type semi-intensif offrent de grandes opportunités. Le cadre stratégique sur la santé et la production animales, comprend sept axes prioritaires : pêche et aquaculture, production et transformation du lait, élevage paysan et agro-écologie, aviculture et porciculture intensives, santé animale, innocuité et la sécurité sanitaire des produits d'élevage et apicole.

13. Dans le court terme, les lignes d'action proposées sont les suivantes :

- Promotion des techniques d'élevage en agro-écologie, adaptées à l'environnement montagneux ;
- Implantation des structures de production d'aliments pour en accroître l'offre;
- Renforcement des organisations d'éleveurs;
- Restructuration des services vétérinaires officiels, particulièrement les services vétérinaires départementaux; et
- Renforcement de la coopération entre le MARNDR et les institutions privées et ONG impliquées dans la production et la santé animale.

14. Celles à moyen terme sont :

- Etablissement de centres de protection sanitaire de surveillance épidémiologique;
- Consolidation des GSB et leur regroupement en fédérations communales et départementales; et
- Approvisionnement compétitif d'aliments (aliments alternatifs, importation en grands volumes pour réduire les coûts).

15. Le document sur le **Développement de l'élevage pour la restauration de l'environnement** daté de 2009 concerne l'élevage sur les pentes de 10% à 40%. Il propose un programme s'adressant aux exploitants ayant au moins deux carreaux de terre à cultiver. Il visera tout d'abord à sécuriser l'accès à la terre, avec un bon contrat de fermage ou en s'assurant que les titres de propriété sont valides. Sur ces deux carreaux, les exploitants pourront développer le poly-élevage en stabulation de bœufs et la production de lait, de moutons et chèvres, de volailles et cochons. En fonction des potentiels locaux, la production de lapins, de miel et de poissons pourra être envisagée. Ils produiront des fourrages pour nourrir leur bétail et planteront des arbres fourragers, fruitiers (avocatiers, caféiers, manguiers) et pour le gros œuvre (chênes, cèdres, acajous). Avant que les arbres ne soient productifs, ils pourront produire de la banane ou de l'igname. Il s'agira d'inciter les paysans à ne pas pratiquer de cultures sarclées de maïs, haricots ou sorgho, dont les impacts sur l'environnement sont avérés catastrophiques.

16. Le document sur les **Grandes lignes d'action pour le développement de la santé animale en Haïti**, (dernier draft daté Août 2009 et en cours d'évaluation) met la priorité en termes de santé animale sur les activités de prévention, le renforcement institutionnel par la redynamisation des services techniques officiels de santé animale du MARNDR et la mise en place d'un cadre légal actualisé. Il propose de renforcer les organisations d'éleveurs, en particulier les GSB, de renforcer la coopération du MARNDR avec d'autres institutions œuvrant dans le développement et dans le sous-secteur de l'élevage et d'établir un financement national pour les programmes santé jugés d'importance stratégique. Ces grandes lignes sont accompagnées d'une proposition de programmes de contrôle de certaines maladies, intégrés dans un plan quinquennal et choisis sur la base de trois critères, à savoir : leur incidence sur la santé des animaux en termes de morbidité et de mortalité, leur importance économique, leur impact sur la santé publique.

17. D'autres documents techniques sont disponibles pour le développement des filières lait (Programme National de Développement de la Production et Transformation du Lait en Haïti 2009-2013) et miel (Programme national de développement de l'apiculture. Septembre 2009), qui présentent les choix techniques proposés par le MARNDR et qui illustrent bien la volonté du ministère de développer la composante élevage, indépendamment du contexte dramatique actuel, ainsi que son dynamisme et ses compétences en la matière.

18. Une intensification de la filière porcine n'est pas considérée pour le moment. La filière porcine fait face actuellement à des contraintes importantes (Peste Porcine Classique pas encore éliminée, présence de la maladie de Teschen, risque d'indisponibilité en son de blé, l'usine des Moulins de Haïti ayant été endommagée par le tremblement de terre). Il est donc proposé de résoudre dans un premier temps ces problèmes durant les trois premières années de ce programme et de repousser des activités de restructuration de ce sous secteur important pour l'économie rurale à une phase ultérieure. Cependant, la productions familiale porcine actuelle bénéficiera des avancées en production d'aliments pour les poules rustiques, à partir de ressources locales proposées dans cette composante appui à l'élevage, vu que les besoins nutritionnels sont similaires.

19. Les activités proposées dans ce document ainsi que leurs justifications sont en général reprises des documents mentionnés ci-dessus avec des adjonctions d'information obtenues en discutant avec les personnes en charge au sein des services de production et santé animale.

C. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

20. Une augmentation de la circulation monétaire en zone rurale est souhaitable. Ceci peut se faire par la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus en zone rurale. Une augmentation de l'offre de produits alimentaires d'origine animale respectant les standards minimaux en terme de qualité est aussi souhaitable. Les objectifs de cette composante appui à l'élevage répondent à ces besoins. Il s'agit d'améliorer le revenu du plus grand nombre, mais aussi la ration alimentaire, en augmentant les quantités et la qualité de protéines disponibles (viande, lait, œufs) et la santé en limitant les risques de zoonoses et en améliorant la sécurité des aliments. La relance de l'élevage va aussi contribuer à équilibrer la balance commerciale du pays.

21. Les petites exploitations familiales sont aujourd'hui le moteur de la production animale. Elles seront soutenues afin que la relance bénéficie une large part de la population rurale. Sur les prochains trois ans, priorité sera donnée aux sous secteurs dont l'amélioration permettra de mieux répondre à la demande nationale (œufs en milieu villageois, lait et miel), mais aussi en vue de l'exportation (chèvres).

- Le soutien à la filière œufs (pondeuses rustiques et semi-rustiques) en milieu villageois sera principalement axé sur la formation des producteurs, la mise en place d'unités de production d'aliments à partir des ressources locales et la facilitation de l'accès aux marchés. Un soutien financier aux producteurs est également prévu au démarrage. *Résultat attendu: 10 000 producteurs supplémentaires sur 3 ans.*
- La filière caprine est actuellement l'une des plus dynamiques dans le pays. Le programme encouragera l'élevage en espace contrôlé ou confiné avec affouragement. *Résultat attendu: 2000 producteurs supplémentaires sur 3 ans.*
- Le programme prévoit des actions dans la filière lait au niveau de l'amélioration de la productivité, mais surtout de la transformation, distribution et commercialisation. *Résultats attendus: Renforcement des capacités de production et du réseau de laiteries dans le pays par un soutien au réseau existant et la mise en place de nouvelles laiteries dont le nombre et la localisation sera fonction de l'évolution de la distribution de l'offre et de la demande.*
- Le volet apiculture impliquera des activités de formation et un soutien financier aux producteurs entrepreneurs pour l'achat de ruches, matériel et intrants ainsi qu'un volet conditionnement et commercialisation. *Résultat attendu: 500 producteurs actifs en trois ans.*

22. L'élevage semi-intensif peut aussi être développé. Il est possible aujourd'hui de commercialiser en Haïti des œufs issus de ce type d'élevage à un prix compétitif une fois certaines contraintes levées. Ce sous-secteur de la production d'œufs dans un système d'élevage semi-intensif sera aussi encouragé.

- L'appui à la filière œufs en production semi-intensive (unités de 200 à 500 pondeuses hybrides) prévoit la formation de jeunes éleveurs entrepreneurs tant en matière d'élevage que de gestion financière et une assistance financière au démarrage. *Résultat attendu : 700-1000 unités de 200 à 500 pondeuses installées en 3 ans qui permettront de produire 90 millions d'œufs par an, soit 25% de la quantité d'œufs actuellement importé dans le pays.*
- La disponibilité régulière en intrants pour l'élevage semi-intensif, notamment en aliments concentrés, est un élément essentiel de cette composante appui à l'élevage.

Résultat attendu: Soutien à la production nationale, à partir de matière première, jusqu'à concurrence de 24 000 tonnes de provende par an dans la troisième année.

23. Ces activités d'appui à l'élevage paysan et à l'élevage semi-intensif se feront dans une optique de protection des bassins versants des grandes zones irriguées du pays.
24. Un programme de santé animale renforcé est aussi essentiel à la réussite du plan de relance. Résultats attendus : Elimination de la Peste Porcine Classique ; contrôle de la Maladie de Teschen et de la Maladie de Newcastle ; Contrôle des zoonoses Influenzas, Rage, Charbon, Tuberculose et Brucellose.
25. La construction ou réhabilitation de certains abattoirs et unités de préparation et conditionnement des produits carnés permettra d'améliorer à la fois la qualité des produits d'origine animale et leur commercialisation. *Résultats attendus: Six abattoirs et unités de préparation et conditionnement des produits carnés fonctionnels au bout de trois ans.*
26. Finalement, il est proposé que l'Ecole Moyenne de Production et Santé Animale soit soutenue afin quelle puisse rouvrir ses portes et offrir un curriculum sur deux voire trois ans. *Résultat attendu : Première promotion de 30 techniciens en production et santé animale après trois ans.*
27. Certaines activités proposées impliquent des dons importants en nature aux producteurs. Cette approche se justifie par le contexte particulièrement difficile rencontré actuellement en Haïti sous l'effet combiné de récents cyclones et du tremblement de terre de Janvier 2010.

D. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

28. La priorité sera mise sur l'élevage en milieu contrôlé, particulièrement celui de type familial pratiqué dans le milieu rural. Il importe de promouvoir des systèmes d'élevage propres à faciliter la restauration de l'environnement. Sur la base de critères définis, un certain nombre d'exploitations sera choisi à travers le pays pour bénéficier des activités proposées, moyennant certaines obligations de leur part, de manière à faciliter l'expression des performances des animaux et l'application des normes d'hygiène et de biosécurité requises en la matière. Les modalités d'accessibilité à ce programme seront définies dans un document qui sera porté à la connaissance de l'ensemble des éleveurs à travers les médias et par la communication interpersonnelle.
29. La biosécurité, soit l'ensemble des mesures qui vont permettre d'éviter l'entrée d'agents pathogènes sur une exploitation ou sa dissémination au sein des différentes exploitations est devenue une priorité après les crises de la grippe aviaire (H5N1 HPAI) et de la pandémie à Influenza A H1N1 2009. On s'appliquera donc à faire respecter les principes de biosécurité dans la construction des structures d'élevage ou d'abattage. Pour cette raison, l'élevage en milieu urbain ou périurbain n'est pas encouragé.
30. L'intervention s'étend sur trois ans et propose les volets suivants :

Filière œufs (pondeuses rustiques et semi-rustiques)

31. La poule créole est élevée en liberté dans la majorité des petites exploitations familiales. Son élevage nécessite un niveau d'investissement faible. Les œufs, sont souvent

utilisés pour le renouvellement du cheptel, pour l'autoconsommation et plus rarement pour la vente. Le poulet issu de ce type d'élevage est apprécié par le consommateur et se vend à un prix plus élevé que celui provenant d'élevages industriels. Ce marché reste toutefois une niche. Un marché existe en République Dominicaine, même si il n'est pas recensé officiellement. La poule créole a aussi un rôle très important dans la vie sociale; le poulet sera souvent le plat de choix lorsque l'on reçoit des hôtes.

32. La maladie de Newcastle est la pathologie la plus importante qui peut emporter, dans une région donnée, entre 60 à 80% des animaux chaque année. Cette contrainte constitue le premier facteur limitant à une expansion du petit élevage de volailles. La variole et les parasites sont aussi des contraintes importantes d'ordre sanitaire.

33. Il n'y a souvent pas de pondeuses dans les exploitations et les pertes liées aux prédateurs sont nombreuses. On parle de mortalité de plus de 50% chez les jeunes volailles entre 0 et 2 mois.

34. Le soutien à la filière œufs (pondeuses rustiques et semi-rustiques) en milieu villageois sera principalement axé sur la formation des producteurs. Cette formation se fera en tenant compte des leçons apprises dans le cadre d'expériences déjà en cours (VETERIMED, FAO-Programme d'intensification agricole). Les producteurs seront encouragés à utiliser systématiquement des poussinières pendant les 4 à 7 premières semaines d'âge des poussins, à construire des poulaillers et à mettre en place un lieu de ponte et de couvaie. Une augmentation du taux de ponte peut être obtenue par la sélection d'une part de "poules couveuses" et d'autre part de "poules pondeuses".

35. Au niveau sanitaire, le problème de la maladie de Newcastle sera adressé par un programme de prévention adéquat, coordonné ou simplement facilité par les services vétérinaires étatiques. Des mesures pour le contrôle des parasites internes et externes et d'autres maladies seront également prises.

36. La mise en place d'unités de production d'aliments à partir des ressources locales va permettre une meilleure utilisation des ressources disponibles.

37. L'introduction de reproducteurs semi-rustiques (Rhodes Island x créole, Plymouth Rock etc...) permettra aussi d'améliorer le potentiel de production. La distribution de poules rustiques et de coqs semi rustiques sera conditionnée par la disponibilité continue en vaccins et vaccinateurs, la mise en place de poulaillers et l'existence de canaux appropriés pour la vente des œufs. L'amélioration de ce type d'élevage peut se faire dans toutes les régions du pays.

Filière caprine

38. Haïti possède de loin, la population caprine la plus élevée de la région (plus de deux fois les populations caprines réunies de Cuba, République dominicaine et Jamaïque). La demande interne est importante et certains pays voisins sont demandeurs de viande de caprin. Des circuits informels d'exportation existent vers la République Dominicaine et sont très dynamiques. Actuellement, les producteurs n'ont pas vraiment de problèmes d'accès au marché.

39. Dans un contexte de pénurie d'aliments concentrés, l'élevage d'herbivores offre des avantages certains dans un pays comme Haïti, qui possède des ressources fourragères et des sous produits agricoles en abondance. Les races locales de ruminants sont rustiques mais prolifiques et ont prouvé être un instrument de capitalisation adapté à la situation des petits paysans.

40. Paradoxalement, l'élevage de petits ruminants, s'il est bien conduit, peut constituer une alternative aux cultures sarclées, car il est plus respectueux de l'environnement.

41. Le programme encouragera l'élevage en espaces contrôlés ou confinés avec affouragement. Les actions seront orientées essentiellement vers la formation, la commercialisation et un soutien financier à la construction d'enclos et de chèvreries, la fourniture de chèvres et à la production fourragère. En région montagnaise, le programme financera la mise à disposition ciblée de terrains pour la production fourragère.

42. L'amélioration de la disponibilité fourragère sera importante. Cette composante appui à l'élevage prévoit la diffusion d'une série de techniques de production fourragère qui peuvent s'inscrire dans les pratiques culturales actuelles. Plusieurs de ces techniques entrent d'ailleurs déjà dans la pratique de certaines exploitations. Il faut les vulgariser tout en y apportant des améliorations. Exemples : Arbres fourragers dans les clôtures et délimitations de parcelles agricoles, arbustes fourragers dans les courbes de niveau des structures de protection des sols, culture de légumineuses fourragères améliorées en lieu et place des jachères dans la rotation des cultures, culture de fourrages améliorés plus productifs (herbe à éléphant, canne à sucre dans les espaces réservés aux animaux, associations légumineuses / graminées pour augmenter la qualité des rations administrées aux animaux. Il ne s'agira pas de tenter d'instaurer des pâturages sur de grandes surfaces, que ne possède d'ailleurs pas la grande majorité des exploitations, mais d'augmenter, malgré tout, la masse fourragère présente, tout en améliorant la qualité des fourrages disponibles.

43. La consanguinité est un problème reconnu dans l'élevage caprin, qui sera remédié par un programme étatique d'amélioration génétique visant tant l'amélioration de la génétique locale que l'introduction de boucs de race Boer, comme cela se fait déjà en Haïti et en République Dominicaine.

44. La position dominante de Haïti dans ce sous-secteur sera ainsi maintenue tout en contrôlant l'impact de la chèvre sur l'environnement.

Filière lait

45. Le lait et les produits laitiers sont considérés par la majorité des haïtiens comme essentiels à l'alimentation. Ils sont largement consommés par toutes les couches de la population. Mais, leur niveau de consommation par individu reste inférieur aux recommandations de l'OMS. Dans les grandes zones productrices de lait frais (Cap Haïtien, les Cayes, Léogane), la production local représente 30 à 45 % de la consommation des ménages, suivi par le lait évaporé (30%) et le lait en poudre (20%). Ailleurs, et en particulier à Port-au-Prince, la consommation en lait frais local est négligeable car celui-ci n'est pas disponible.

46. Malgré la précarité de la production familiale, la production laitière nationale est aujourd'hui largement compétitive en termes de prix. Un litre de lait frais coûte au consommateur deux à trois fois moins qu'un litre de lait reconstitué à partir de lait en poudre ou de lait évaporé. Aujourd'hui, la contrainte principale de la filière lait en Haïti se situe au niveau de la commercialisation de la production. Le lait frais souffre aussi du manque de système de contrôle qualité, ce qui fait qu'il est trop souvent coupé avec de l'eau avant sa commercialisation. Le lait évaporé et le lait en poudre présentent de leur côté des avantages non négligeables en termes de conservation et de facilité d'utilisation.

47. Le MARNDR a établi un Programme National de Développement de la Production et Transformation du Lait en Haïti pour la période 2009-2013 dont l'objectif est de contribuer à

l'amélioration des conditions de vie des petits paysans tout en veillant à la protection de l'environnement. Ce programme national vise à reconquérir tout ou partie du marché intérieur des produits laitiers en renforçant un réseau d'entreprises de transformation du lait, offrant ainsi un débouché nouveau, stable et rémunérateur au lait des exploitations agricoles. Le programme vise aussi à augmenter la productivité et à contribuer à la structuration sociale du secteur élevage en appuyant l'émergence et le renforcement des organisations d'éleveurs de bovins et de producteurs de lait et d'alliances productives et commerciales entre les différents acteurs de la filière.

48. Le cheptel bovin national est suffisant pour produire assez de lait pour reprendre une part importante du marché actuellement couvert par les importations si des efforts sont consentis tout au long de cette filière lait.

49. C'est pourquoi le programme prévoit des actions au niveau de l'amélioration de la productivité, transformation, distribution et commercialisation.

50. Le point de départ des activités du programme sera le renforcement et le développement de la capacité de transformation du lait. Ce développement sera centré sur l'extension du réseau existant de micro laiteries, qui sont capables de fabriquer des produits laitiers de longue conservation (et qui ne nécessitent pas de conservation au froid). De nouvelles unités de transformation de lait seront créées, avec l'appui du MANRDR aux entrepreneurs, dans les territoires ayant un potentiel pour l'élevage. La mise en place de ces nouvelles unités, leur fonctionnement en réseau et la commercialisation du lait et produits dérivés se fera dans le cadre de partenariats impliquant les producteurs, le secteur privé de la distribution, l'Etat et les universités du pays. La Fédération Nationale des Producteurs de lait Haïtiens sera un acteur principal.

51. En parallèle, l'amélioration de la productivité se fera dans un premier temps par une amélioration de l'alimentation (voir filière caprine) et de l'abreuvement.

52. Le programme prévoit aussi le renforcement des institutions nécessaires au développement de la filière lait. Ces institutions proposeront des solutions techniques adaptées à la problématique nationale de la production, transformation et commercialisation de nouveaux produits laitiers, qui auront été mises au point dans le cadre de travaux de recherche-développement.

Volet apiculture

53. Cuba, la République Dominicaine, la Jamaïque et Haïti sont les quatre plus grands producteurs de miel dans la région Caraïbe. Le marché touristique des Caraïbes est en pleine expansion et Haïti est un membre du marché commun de la Caricom, ce qui lui offre un débouché important et intéressant pour ses produits apicoles transformés, dont le miel. La consommation nationale de miel est aussi en hausse depuis près de 15 ans. Cela est dû d'une part à l'augmentation de la population urbaine et d'autre part au changement des habitudes alimentaires des classes moyennes et aisées. De plus, dans une démarche de quête d'identité culturelle, la consommation de produits locaux augmente. Il existe aussi un intérêt et une grande somme de connaissances pour la formation apicole au niveau de deux facultés du pays.

54. Les conditions actuelles de production, de récolte et de transport affectent tant la qualité que la quantité de produits bruts apicoles plus particulièrement le miel et le cire d'abeille. L'absence de structuration de la filière au niveau national est une contrainte à l'expansion de la production et rend plus difficile la sensibilisation continue aux opportunités offertes par ce secteur et la formation. L'absence de crédit agricole et de crédit à l'investissement est un frein tant pour le

développement des exploitations agricoles que pour les entreprises de transformation des produits bruts du sous-secteur. L'absence de centres de recherche-formation-développement représente une contrainte importante qui limite une modernisation adéquate dans ce domaine.

55. La plantation d'arbres fruitiers promue par différents programmes de reboisement et de réhabilitation de l'environnement, est favorable au développement de l'apiculture. L'apiculture peut non seulement permettre d'avoir un revenu équivalent ou supérieur à ceux obtenu dans les cultures vivrières; mais encore, elle garantit une meilleure protection de l'environnement du fait qu'elle nécessite un couvert végétal approprié. De plus le développement de la production implique l'augmentation du nombre d'abeilles sur le territoire. L'action pollinisatrice des abeilles aura un impact bénéfique sur le développement de la végétation naturelle et de la production agricole.

56. Le développement de la filière apicole doit permettre l'organisation de ce sous secteur à l'échelle nationale pour inciter la création de richesse et améliorer les conditions de vie des différents acteurs (apiculteurs et entreprises) impliqués dans la transformation des produits bruts et des produits dérivés.

57. Les opérations diligentées par les apiculteurs doivent être évaluées pour favoriser le logement des essaims d'abeilles, le développement de la colonie ou limiter les événements pénalisants pour cette dernière tout en permettant de récolter un maximum de miel. Pour cela, il faut arriver à une meilleure gestion de l'environnement de la colonie, que cet environnement soit immédiat (la ruche et le rucher) ou plus éloigné (l'espace de butinage). En ce sens, les actions programmatiques visées sont :

- Assurer la formation des membres d'associations d'apiculteurs sur les techniques d'élevages d'abeilles et d'extraction du miel;
- Assurer l'organisation de la filière apicole par un appui à la structuration et le fonctionnement des associations d'apiculteurs;
- Faciliter le financement des associations d'apiculteurs et des entreprises de transformation des produits bruts et de ses dérivés; et
- Rechercher des débouchés pour l'écoulement des produits et sous produits apicoles sur les marchés nationaux et internationaux.

58. Le volet apiculture impliquera aussi, en l'absence de caisses de crédit, un soutien financier aux producteurs entrepreneurs pour l'achat de ruches, matériel et produits contre la varroase et la fausse-teigne.

59. La réhabilitation de la station Apicole de la Ferme de Damien sera nécessaire afin de permettre notamment les activités de formation tant pour les producteurs que pour les étudiants de la faculté et pour approvisionner les producteurs en colonies d'abeilles.

Soutien à la filière œufs (production semi-intensive)

60. La production intensive d'œufs à partir de pondeuses (de lignées hybrides de types industriels) ne s'est jamais développée à grande échelle dans le pays. Le nombre de pondeuses installées a toujours stagné autour de 20 000 à 30 000 têtes, alors que la demande pour les œufs de table n'a cessé de croître. Pourtant la production intensive d'œufs de table est une option intéressante pour produire localement des protéines d'origine animale à un prix accessible aux petites bourses qui représentent l'essentiel du marché. Les consommateurs et négociants préfèrent

les œufs produits localement; car ils sont généralement plus frais et sont plus facilement disponibles.

61. La production semi-intensive ou intensive d'œufs de table est totalement dépendante d'intrants extérieurs: pondeuses, tourteau de soja, céréales. Le prix des œufs provenant de la production semi-intensive ou intensive est tributaire du prix des intrants. Les pondeuses proviennent actuellement de poussins qui ne sont pas produits en Haïti. Un approvisionnement à l'extérieur rend le pays tributaire du bon vouloir des fournisseurs à l'étranger. De plus l'importation de poussins d'un jour, soit des USA ou de la République Dominicaine peut s'avérer délicate, avec un risque de pertes importantes.

62. L'approvisionnement en poussins en Haïti peut se faire par la préparation de pondeuses à partir d'œufs fertiles qui seront incubés sur place (cela s'est fait ainsi depuis la fin des années 70 jusqu'en 1998). Un partenariat avec un producteur privé est à envisager.

63. D'autre part, 80% du coût de production de l'œuf est lié à l'alimentation. L'approvisionnement en aliments concentrés est logistiquement possible (voir ci-dessous).

64. La filière œufs en production semi-intensive dans des unités de 200 à 500 pondeuses hybrides sera donc soutenue. Le programme prévoit la formation de jeunes éleveurs entrepreneurs tant en matière d'élevage que de gestion financière, une assistance financière au démarrage par la fourniture de poules hybrides prêtes à pondre, une contribution aux frais de construction de poulaillers et à l'achat de l'aliment concentré pour la période précédant la ponte.

65. Le renforcement prévu de la quarantaine animale aux frontières et des structures d'inspection sanitaire des conditions de commercialisation des produits importés vont créer un environnement plus favorable à la production locale.

Soutien à la production et distribution d'aliments concentrés

66. L'alimentation est le facteur limitant le plus important pour le développement de l'élevage semi-intensif. Les éleveurs font généralement face à un grave problème de disponible alimentaire avec la sous-production chronique de l'agriculture haïtienne depuis plus de trois décennies. Comme conséquence, les composants alimentaires nécessaires à la fabrication de concentrés sont généralement chers. Il en est de même d'un produit de déchet comme le son de blé qui est devenu, au fil des ans, la principale source d'alimentation dans l'élevage porcin. Le producteur qui veut intensifier son élevage doit souvent s'approvisionner en aliments concentrés en République Dominicaine à un prix relativement élevé puisque la filière de commercialisation implique plusieurs intermédiaires en plus des coûts de transformation.

67. La disponibilité régulière en intrants pour l'élevage semi-intensif, notamment en aliments concentrés, à un prix permettant aux producteurs de générer des bénéfices de leur activité, est un élément essentiel de cette composante « appui à l'élevage ».

68. Un partenariat public-privé entre l'Etat et un partenaire privé, régit par un protocole d'accord, va permettre, par le biais de la création d'un fond de roulement, l'achat de matière première (tourteau de soja, maïs et premix) en vrac et sa mise à disposition aux moulins demandeurs en Haïti.

69. Les capacités de stockage sont disponibles, tout comme la possibilité d'acheminement par bateau, en combinaison avec du grain destiné à la consommation humaine. Des infrastructures pour la production de provende sont en place et fonctionnelles. La

réinstallation d'une grue de déchargement, au port, pourra se faire par un partenaire privé en six mois.

Volet sante animale/sante publique

70. Un programme de santé animale renforcé est essentiel à la réussite du plan de relance afin d'assurer notamment la prévention (épidémiosurveillance, conseils et vaccination) et les soins curatifs qui permettront de minimiser les pertes chez les producteurs; de garantir la sécurité des produits d'origine animale mis sur le marché et de collaborer avec les services de santé publique au contrôle des zoonoses. Les actions proposées sont articulées autour de trois axes : Amélioration de l'accès aux services vétérinaires décentralisés (structures de terrain et GSBs), lutte contre les maladies animales à fort impact économique et lutte contre les zoonoses.

71. Il n'y a pas pour le moment, à proprement parler, de législation appropriée sur la santé animale. Les décrets présidentiels, arrêtés ministériels et codes existants en la matière sont insuffisants pour pouvoir répondre à la situation sanitaire actuelle. Il existe cependant différents avant-projets de lois et de règlements techniques sur la santé animale, la quarantaine animale et les produits antiparasitaires élaborés dans le cadre du Programme de Lutte contre la Peste Porcine Classique qui pourront, après validation, être soumis au parlement pour vote.

72. Les Services Vétérinaires proposent que les interventions en santé animale réalisées dans le pays par des institutions étatiques, privées et non gouvernementales soient mieux coordonnées par la Direction compétente du MARNDR et donnent lieu à une banque de données centralisée. Des partenariats devront se développer afin de rendre plus efficaces les campagnes de vaccination annuelles et le système de surveillance des maladies animales.

73. La vaccination et la surveillance épidémiologique des maladies animales constitueront le pivot central des actions de terrain. Les maladies prioritaires ont été choisies sur la base de leur impact sur le secteur et sur la santé publique et en tenant compte des ressources humaines, matérielles et financières disponibles et/ou potentielles.

74. Les services de santé animale de terrain seront organisés autour des centres départementaux de protection sanitaire qui vont faciliter l'exécution des programmes de santé animale et la collecte régulière des données sanitaires. Ils regrouperont et coordonneront particulièrement les actions du Service de prophylaxie et d'assistance sanitaire à l'élevage, d'Épidémiologie/Statistiques vétérinaires et du volet d'Information, de Formation et de renforcement des GSB. Ces centres rayonneront sur toutes les communes du département ou de la DDA non seulement par l'action de leurs propres techniciens, mais aussi à travers celle des cadres agricoles et vétérinaires qui se retrouvent dans les BAC. Ils s'appuieront également sur les ONG, les groupements paysans et les leaders ruraux. Ces centres seront importants pour que les services vétérinaires étatiques soient dotés d'un système d'alerte efficace qui facilite d'une part, la détection précoce des maladies animales d'importance économique majeure ou de grand intérêt pour la Santé publique et d'autre part, l'intervention rapide pour limiter leur extension.

75. Dans le cadre de l'élevage en milieu villageois, le partenaire de choix dans la mise en place de programmes de lutte contre les maladies est le GSB qui, pour remplir avec succès sa mission, nécessite d'être fortement appuyé par les autorités locales, les services vétérinaires départementaux, les ONG locales et les membres de la communauté dans laquelle il évolue. Les GSB seront ainsi renforcés et pourront jouer pleinement le rôle de moteur dans le processus d'amélioration de la santé animale en milieu rural;

76. Les programmes de lutte contre la Peste Porcine Classique (PPC) et l'Encéphalomyélite porcine à Teschovirus chez le porc ainsi que la maladie de Newcastle, la maladie de Gumboro et l'Influenza aviaire chez la volaille permettront de contrôler et, dans le cas de la PPC, éliminer ces maladies dans les trois ans à venir.

77. La maladie de Newcastle est la pathologie la plus importante chez la volaille. Elle peut emporter, dans une région donnée, entre 60 à 80% des animaux chaque année, rendant tout investissement dans l'amélioration de la production vain. Un programme de vaccination adéquat sera essentiel à la réussite des volets touchant à la production d'œufs.

78. Il est réaliste de prévoir que le nombre de cas humains de rage et de charbon bactérien pourra être fortement réduit, voire éliminé si le programme de lutte mis en place contre ces deux maladies peut être renforcé et mené à terme.

79. Finalement, la composante appui à l'élevage prévoit un volet hygiène pour les produits carnés. Il sera important que les services compétents se donnent les moyens de travailler au contrôle de qualité sur les produits importés (centres de quarantaine) mais aussi sur ce qui est produit dans le pays le long des filières soutenues dans le cadre de cette composante appui à l'élevage (lait, viande, œufs), afin d'améliorer la qualité des produits, d'en garantir la sécurité pour le consommateur et indirectement pour contribuer à renforcer leur commercialisation.

Encéphalomyélite porcine à Teschovirus

80. En février 2009 une pathologie nouvelle est apparue chez le porc en Haïti. Le premier cas a été décrit à Grandes Salines dans le Département de l'Artibonite. En mars 2009 le laboratoire national « Le Tamarinier » excluait la peste porcine classique sur la base d'examen sérologiques. Le même mois, le « Foreign Animal Diagnostic Laboratory (FADDL) » de Plum Island, Etats-Unis d'Amérique a effectué des examens de laboratoire (sérologie, histopathologie, PCR) sur des échantillons de huit porcs en provenance d'Haïti. Le rapport obtenu le 31 mars 2009 identifie une souche de Teschovirus sérotype PTV-1 très proche de celle responsable de l'encéphalomyélite porcine (anciennement appelée maladie de Teschen).

81. La maladie affecte toutes les catégories d'âge de porcs avec une morbidité importante estimée en Juin 2009 à 40-60 pour cent, une mortalité importante notamment chez les porcelets (estimée à 40-50 pour cent) et de nombreuses truies atteintes paralysées.

82. La maladie s'est étendue au-delà de la vallée de l'Artibonite. Il n'y a pas d'informations précises disponibles sur la situation au 1^{er} Mars 2010.

83. Il n'y a pas actuellement de vaccin disponible sur le marché contre cette maladie. Différentes options sont à l'étude dont la relance de la production d'un vaccin ou la possibilité d'utiliser un vaccin contre d'autres virus qui pourraient être présents et qui, combinés au Teschovirus sérotype PTV-1, provoqueraient les symptômes graves observés.

Volet abattage, préparation et conditionnement viande

84. La construction ou réhabilitation de certains abattoirs et unités de préparation et conditionnement des produits carnés permettra d'améliorer à la fois la qualité des produits d'origine animale et leur commercialisation. Des sites ou les abattoirs peuvent facilement être intégrés dans des filières de qualité différenciées doivent être considérés en priorité. Il sera important de privilégier la construction ou réhabilitation d'abattoirs dans des sites choisis pour l'approvisionnement des grands centres urbains du pays mais, le marché d'exportation peut aussi être exploré, par exemple depuis Port-de-Paix vers les Bahamas ou Mirebalais et Ouanaminthe vers la République Dominicaine.

85. Les abattoirs auront certainement besoin d'un appui important en termes de contrôle de qualité de la viande (contrôle vétérinaire), de certification et de formalisation administrative

des exportations ou des ventes à l'interne. De même, un appui à la maîtrise de la chaîne du froid sera requis. Pour assurer leur rentabilité, un appui à la gestion s'avérera nécessaire (établissement de budgets prévisionnels, gestion du personnel), et des solutions techniques appropriées et adaptées en termes de coûts devront être adoptées.

86. La mise sur pied d'un cadre de concertation avec les autres acteurs de la filière (bouchers, commerçants, éleveurs) pourrait permettre d'identifier un ensemble de services complémentaires que l'abattoir pourrait apporter afin de susciter l'intérêt de tous les secteurs impliqués à leur utilisation : contrôles vétérinaires en amont (au niveau des troupeaux des éleveurs), formation des bouchers, appui à l'équipement individuel des bouchers, appui à la commercialisation par les détaillants sont autant d'activités qui pourraient être mises sur pied autour de ces abattoirs afin de renforcer l'intérêt (économique) que les différents acteurs de la filière pourront y trouver. L'ensemble de ces recommandations est tiré du rapport final sur le programme de développement de l'élevage porcin (PDEP) et notamment « l'évaluation de la gestion des abattoirs publics » par G. Damais et J. Angrand. Oct. 2003

87. Les abattoirs sont aussi des centres d'observation privilégiés qui renseignent sur l'évolution de bon nombre de maladies animales. Bien souvent, c'est par l'inspection vétérinaire des carcasses que l'on arrive à détecter la présence ou la résurgence d'une maladie donnée dans un pays.

Volet formation (Ecole moyenne de production et santé animale)

88. La réussite de ce plan de relance sera essentiellement entre les mains des producteurs. Les producteurs seront invités à se regrouper en associations. Au niveau des sections communales, ils pourront continuer à se regrouper au sein des Gwoupman Sante Bèt (GSB), ce qui facilitera l'accès aux services offerts par les groupes départementaux de diagnostic actif et les Centres de Protection sanitaire animale, aux séminaires, aux stages de formation et aux intrants agricoles et vétérinaires. Ils pourront mieux organiser les circuits de commercialisation des produits de l'élevage.

89. Le pays souffre d'un grand déficit en cadres moyens. Le MARNDR compte moins de cinquante cadres moyens pour tout le pays. Le nombre de cadres vétérinaires supérieurs dépasse par exemple celui des cadres intermédiaires. La formation de cadres moyens en production et santé animale est donc nécessaire. Ils assureront, à moyen terme, la formation et l'encadrement des producteurs sur le terrain. Il est proposé de rouvrir l'école moyenne de production et de santé animale afin quelle puisse à nouveau offrir un curriculum sur deux voire trois ans. Cette école avait été fermée pendant treize ans de 1987 à 2000. Elle a ensuite réouvert pour fermer à nouveau en 2003. Des contrats de partenariat seront négociés avec des institutions de formation nationales et internationales compétentes pour monter des modules d'enseignement thématiques.

90. En ce qui concerne la formation de médecins vétérinaires, une reprise de la coopération avec Cuba est souhaitée dans le cadre des résolutions de la deuxième commission mixte haïtiano-cubaine de former 250 médecins vétérinaires haïtiens sur dix ans.

91. Dispositif institutionnel et besoin en assistance technique et en renforcement de structures nationales.

92. La mise en place d'un système de coopération et de partenariat va s'avérer nécessaire pour la réalisation de ces activités. Cette coopération se situe dans le cadre de la politique de partenariat du MARNDR avec les acteurs intervenant dans le secteur agricole et le développement rural. Les modalités de coopération entre les différentes directions impliquées au sein du

MARNDR et les institutions partenaires seront toujours clairement définies pour faciliter la mise en œuvre des actions et réduire le plus possible les situations conflictuelles.

93. Le MARNDR pourra passer, s'il le juge utile, des contrats avec des firmes privées, des ONG nationales ou internationales, des institutions d'enseignement agricole et vétérinaire ou des organisations internationales pour la réalisation de tâches spécifiques, sur la base de leur compétence, de leur savoir-faire, de leur capacité d'action et de leur expérience.

Coûts globaux (Budget estimé)

1	SOUTIEN AUX FILIERES VILLAGEOISES ŒUFS, CHEVRES, APICULTURE ET LAIT	11,926,200
	Pondeuses rustiques et semi-rustiques	3,114,000
	Chèvre d'embouche (Centres de reproduction)*	760,800
	Apiculture	1,067,400
	Lait	6,984,000
2	SOUTIEN À LA FILIERE ŒUFS (PRODUCTION SEMI-INTENSIVE)	4,478,400
3	SOUTIEN A LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ALIMENTS CONCENTRES	2,949,600
4	VOLET SANTÉ ANIMALE / SANTÉ PUBLIQUE	12,900,000
	Programme national de lutte contre les maladies animales à fort impact économique	6,450,000
	Amélioration de l'accès aux services vétérinaires décentralisés (structures de terrain et GSBs)	2,800,000
	Programme national de lutte contre les zoonoses	3,650,000
5	VOLET ABATTAGE, PREPARATION ET CONDITIONNEMENT VIANDE	4,896,000
6	VOLET FORMATION (ÉCOLE MOYENNE DE PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALE)	1,224,000
	GRAND TOTAL	38,374,200

* Les activités pour l'amélioration de la filière caprine sont essentiellement budgétisées sous la composante aménagement des bassins versants.

Calendrier de mise en œuvre

		Mois					
		1-6	7-12	13-18	19-24	25-30	31-36
1	SOUTIEN AUX FILIERES VILLAGEOISES ŒUFS, CHEVRES, APICULTURE ET LAIT						
	Pondeuses rustiques et semi-rustiques	x	x	x	x	x	x
	Chèvre d'embouche (Centres de reproduction)*			x	x	x	x
	Apiculture	x	x	x	x	x	x
	Lait	x	x	x	x	x	x
2	SOUTIEN À LA FILIERE OEUFS (PRODUCTION SEMI-INTENSIVE)		x	x	x	x	x
3	SOUTIEN À LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ALIMENTS CONCENTRÉS		x	x			
4	VOLET SANTÉ ANIMALE / SANTÉ PUBLIQUE						
	Programme national de lutte contre les maladies animales à fort impact économique	x	x	x	x	x	
	Amélioration de l'accès aux services vétérinaires décentralisés (structures de terrain et GSBs)			x	x	x	x
	Programme national de lutte contre les zoonoses	x	x	x	x	x	x
5	VOLET ABATTAGE, PRÉPARATION ET CONDITIONNEMENT VIANDE		x	x	x	x	x
6	VOLET FORMATION (ÉCOLE MOYENNE DE PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALE)	x	x	x	x	x	x

E. PROBLEMES EN SUSPENS – RISQUES

94. Les catastrophes naturelles qui ont fragilisé Haïti ces dernières années nécessitent des interventions rapides dans tous les secteurs. Les ressources humaines disponibles dans le pays sont fortement sollicitées et le pays va devoir faire face à une carence en cadres compétents pour mener à bien simultanément l'ensemble des activités requises. Le calendrier de réalisation des activités proposées dans cette composante appui à l'élevage devra pouvoir être revu en fonction des capacités de réalisation. Ces activités pourront être étalées dans le temps en fonction des ressources humaines disponibles. Le MARNDR pourra aussi s'appuyer, comme proposé plus haut, sur des ressources humaines extérieures en s'associant avec le secteur privé, associatif (ONGs) ou avec des organisations internationales pour mener à bien ces activités.

95. Les différents volets proposés sont souvent liés les uns aux autres. La mise en place des volets « santé animale », « abattoirs », « formation » sont essentiels pour assurer le succès des volets directement liés à la production. Le volet « aliments concentrés » doit être mis en place avant le lancement des activités de production semi-intensives dont le succès dépend de l'accès régulier et sans faille à l'aliment concentré. Cette interdépendance des différents volets constitue un risque. Une coordination solide permettra de limiter ce risque.

F. REFERENCES

BID. Programme de développement de l'élevage porcin (PDEP) Éléments d'impact de la multiplication secondaire et évaluation de la gestion des abattoirs publics. Rapport final. par G. Damais et J. Angrand. Oct. 2003

Commission présidentielle sur la productivité - Groupe de travail sur la compétitivité. Vision partagée pour une Haïti inclusive et prospère, Juillet 2009 <http://agriculture.gouv.ht/content/view/150/41/>

MARNDR, Politique de Développement Agricole 2010-2020 (Draft I), Sept. 2009

MARNDR (Direction de la Santé Animale) Grandes lignes d'action pour le développement de la santé animale en Haïti (Draft), Août 2009

MARNDR Programme national de développement de l'apiculture. Septembre 2009

MARNDR Programme national de développement de la production et transformation du lait. Mai 2009

MARNDR, Développement de l'élevage pour la restauration de l'environnement (Draft) 2009

MARNDR, BID. M. Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes Filière élevage : Bovins, caprins, lapins, porcins, volaille, abeilles. Par m. Chancy. Projet HA-T1008/ATN-FC-9052. Sept. 2005

MARNDR, Programme National de Développement de la Production et Transformation du Lait en Haïti 2009-2013 (draft no2)

MPCE, Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2008-2010) Novembre 2007